



Délais obtention visa conjoint de Français

Par **Natmudak**, le **20/07/2019** à **01:32**

Bonjour,rrrnJe me suis mariée en avril avec un homme algérien en situation irrégulière. Il est donc retourné en Algérie pour demander un visa de conjoint de Français qui est en instructions depuis le 14 mai et depuis, plus aucune nouvelle du consulat malgré de veines tentatives d'entrer en contact. Doit on considérer que ce silence vaut refus et débiter la demande de recours gracieux et de recours devant la Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France ? Est-ce que ce délai est normal ? Quel texte de loi encadre les délais de réponse ? Il est dit dans le ceseda que pour un conjoint la réponse doit être donnée le plus rapidement possible mais pas de limite et ce qui est inquiétant c'est que nous n'avons que 2 mois pour entamer des recours à partir du refus explicite ou implicite. Je ne trouve rien et je lis et j'entends tout et n'importe quoi.rnMerci de votre aide sur le sujet.rnCordialement.

Par **amajuris**, le **20/07/2019** à **09:35**

bonjour,rrrnle fait que votre future mari ait été en france en situation irrégulière peut déclencher une enquête qui nécessite plusieurs mois d'attente.rnrnvotre futur mari en situation irrégulière a-t-il fait l'objet d'une OQTF ,rnrnsalutations

Par **Natmudak**, le **22/07/2019** à **19:05**

Bonjour,rrrnNon, pas de OQTF, rien de tout cela. rnPensez vous que je doive envoyé un courrier à la commission des recours contre les refus de Visa ou un recours gracieux au

consulat? Une association d'aide en droit des étrangers m'a conseillé cela m'indiquant que passé 2 mois, le silence vaut refus implicite, c'est d'ailleurs ce qui est indiqué sur le site de France Visa (faq rubrique refus) et ce qui découle des articles L. 231-1 et 4 du code des relations entre le public et l'administration. Qu'en pensez-vous ? Merci.rnCordialement